

Le Plan Climat Air Energie Territorial

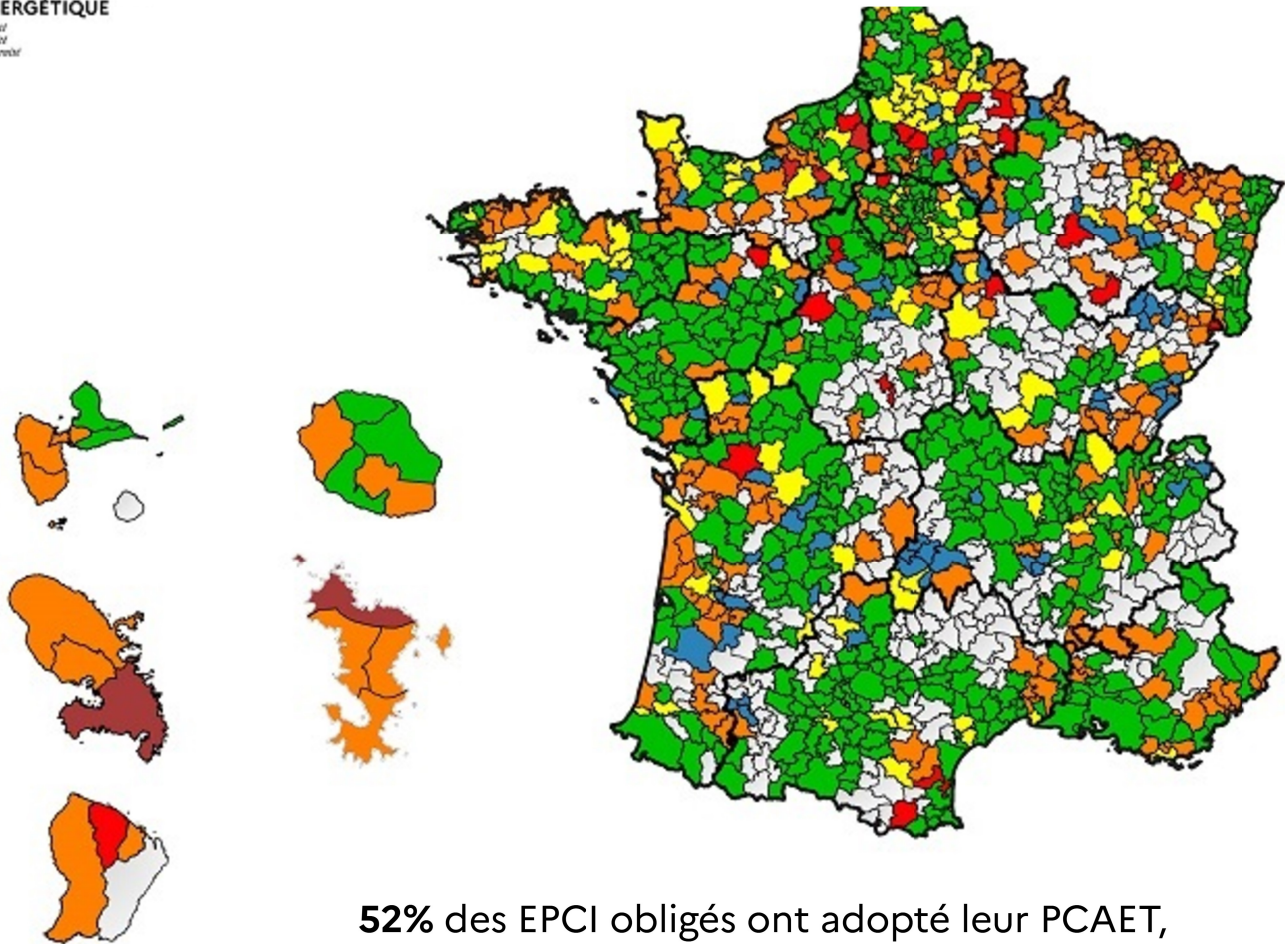
Bilan à mi parcours

25^{ème} rencontres du réseau PACA Climat
20 juin 2023

DREAL PACA, Anne Meilhac

50 %

CARTE DES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX - France



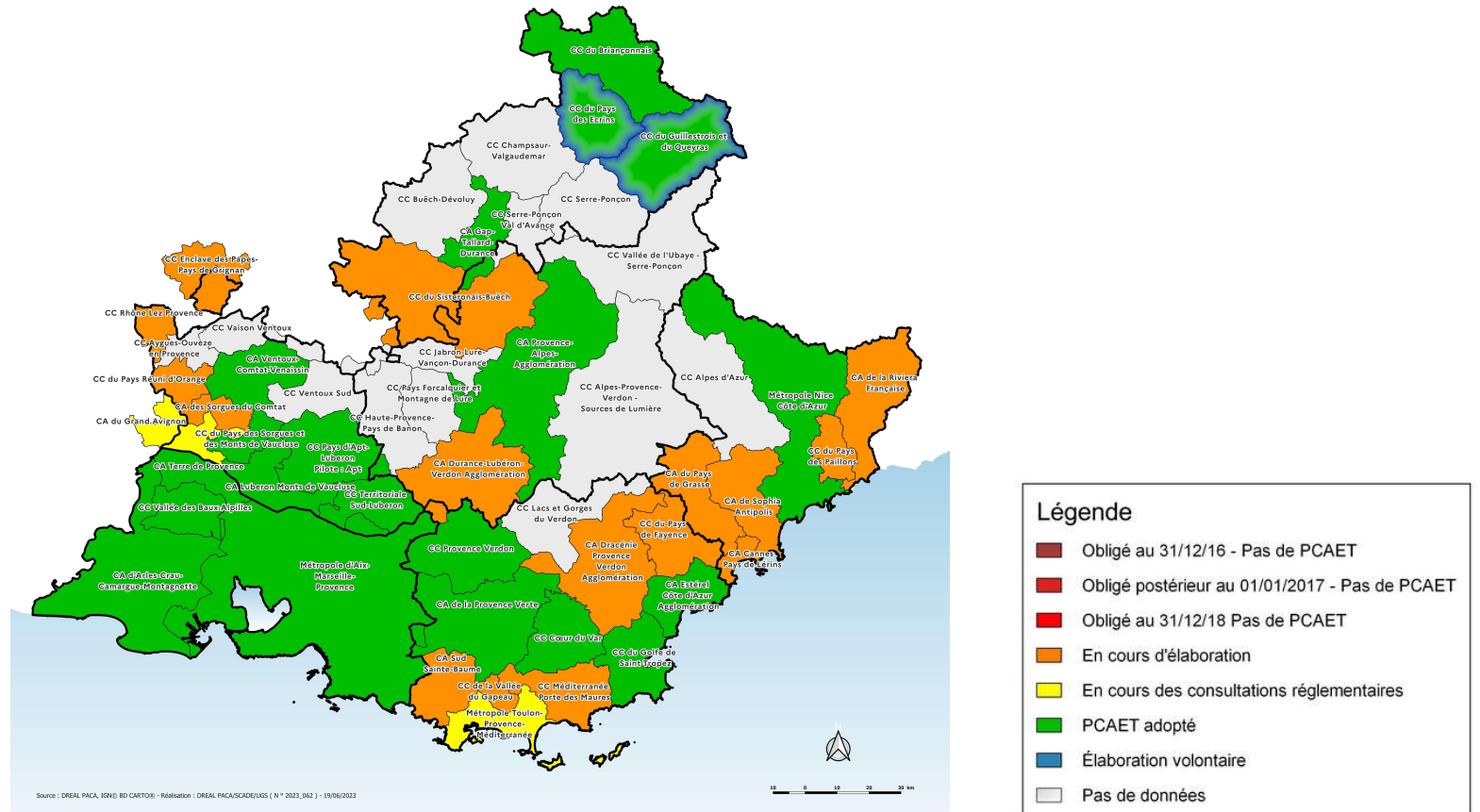
52% des EPCI obligés ont adopté leur PCAET,
96 % ont lancé la démarche.

Source : DGEC avril 2023

Légende

- Obligé au 31/12/16 - Pas de PCAET
- Obligé postérieur au 01/01/2017 - Pas de PCAET
- Obligé au 31/12/18 Pas de PCAET
- En cours d'élaboration
- En cours des consultations réglementaires
- PCAET adopté
- Élaboration volontaire
- Pas de données

CARTE DES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX - Région PACA



50% des EPCI obligés ont adopté leur PCAET,
 représentant **66 %** de la population (**80 %** pour PCAET arrêtés + adoptés)
100% ont lancé la démarche.

Source : DREAL PACA juin 2023

Elaborer son PCAET (1/2)

Comment

Contenu du PCAET

L.229-26 et R.229-51 du CE

Diagnostic

Stratégie territoriale

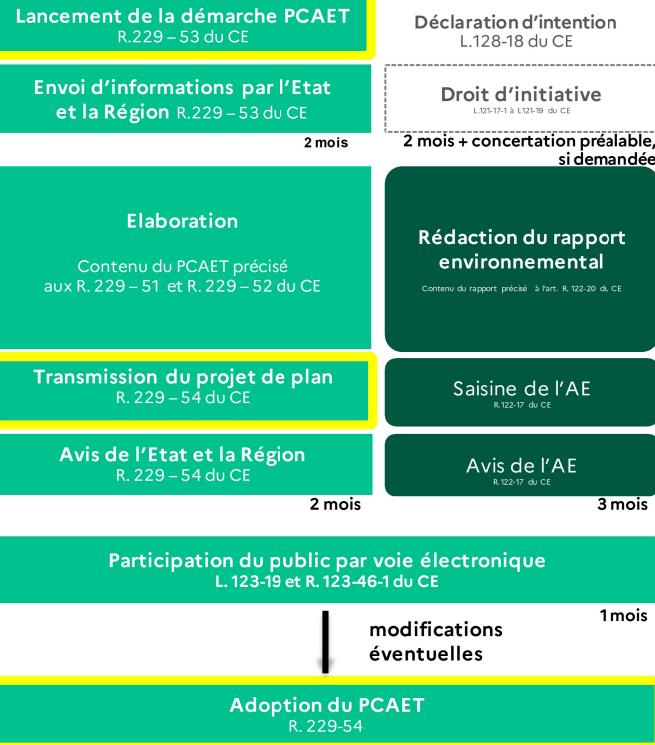
Programme d'action

Plan d'action pour la
réduction des émissions de
polluants atmosphériques*

* Pour les EPCI >= 100 000
hab ou couvert par un PPA

Dispositif de
suivi et d'évaluation

Procédures réglementant l'élaboration du PCAET



Légende

Délibération

Élaboration ou
consultation

délai réglementaire

Elaborer son PCAET (2/2)

Pourquoi

Objectifs stratégiques et opérationnels

L.229-26 et R.229-51 du CE

1. Réduire les émissions de GES
2. Renforcer le stockage du carbone ;
3. Maîtriser les consommations énergétiques
4. Développement des énergies renouvelables
et évolution des réseaux énergétiques
5. Adaptation au changement climatique
6. Amélioration de la qualité de l'air

Evaluer son PCAET (1/5)

Bilan à mi-parcours

Ce que dit la réglementation :

Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

8

Evaluer son PCAET (2/5)

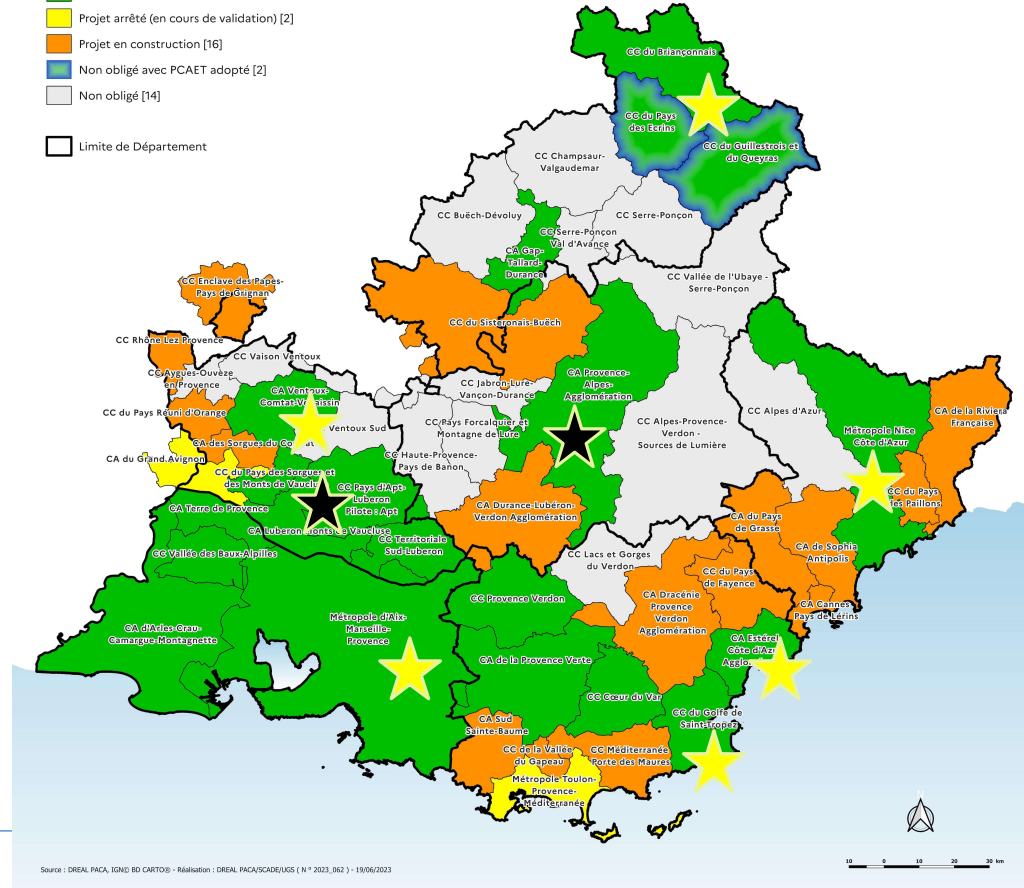
Bilan à mi-parcours : c'est maintenant !

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - juin 2023



État d'avancement des PCAET (Nombre d'EPCI) [52]

- Projet adopté [18]
- Projet arrêté (en cours de validation) [2]
- Projet en construction [16]
- Non obligé avec PCAET adopté [2]
- Non obligé [14]
- Limite de Département



Légende

- ★ Bilan à mi-parcours réalisé
- ★ Bilan à mi-parcours à réaliser

Source : DREAL PACA, IGN, BD CARTOS® - Réalisation : DREAL PACA/SCADE/UXS (N° 2023_062) - 19/06/2023

Evaluer son PCAET (3/5)

Bilan à mi-parcours - comment

Ce bilan est un exercice à l'intention de la collectivité, de ses partenaires et du grand public. Un rapport d'évaluation doit être mis à la disposition du public.

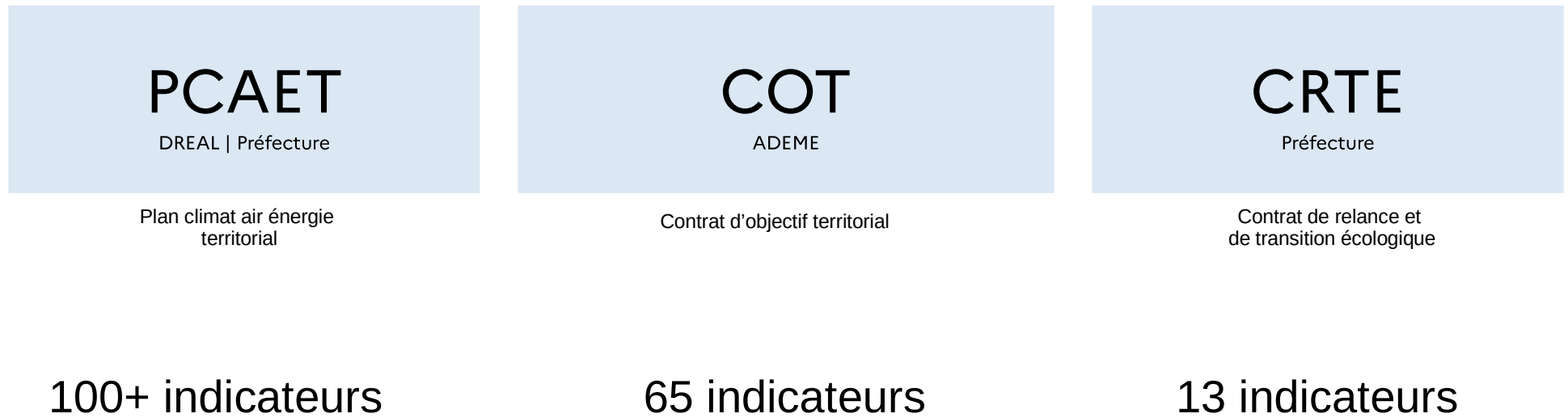
Son contenu est libre. Il peut utilement porter sur :

- i. l'avancement du programme d'actions (avec les **indicateurs du PCAET**)
- ii. le rôle de coordinateur de l'EPCI et les débats locaux dont il a connaissance
- iii. l'état des travaux avec les acteurs du territoire impliqués dans le PCAET
- iv. les financements et les moyens humains mis à disposition
- v. les premières tendances observées (avec les **indicateurs PCAET**)
- vi. le bilan des facteurs de blocage/freins à l'action

Quels indicateurs de suivi ?

Evaluer son PCAET (4/5)

Simplifier





Fusion PCAET et COT : Une feuille de route globale pour la transition écologique

6 axes pour 49 actions :



- ❖ Mobilité
- ❖ Habitat
- ❖ Écoresponsabilité de PAA et des communes engagées
- ❖ Développement des énergies renouvelables
- ❖ Transition énergétique dans l'économie du territoire
- ❖ Anticipation des impacts du changement climatique

5 axes pour 23 actions :



- ❖ Maîtrise de l'énergie
- ❖ Eco-exemplarité de la mobilité
- ❖ Optimisation de l'eau et assainissement
- ❖ Animation territoriale de l'économie circulaire
- ❖ Amélioration et renforcement du SPGD

Objectif fondateur de PAA

Devenir territoire à énergie positive avant 2050



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Evaluer son PCAET (5/5)

GT Indicateurs & outils

GT TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE

Territoires d'Expérimentation Indicateurs Territoriaux de Transition Ecologique (TEITTE)



Les piliers du projet TEITTE

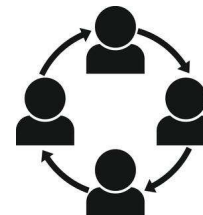
Un projet se basant sur 4 piliers techniques et organisationnels :



Cartographie et
bancairisation
d'indicateurs



Parcours usager
simplifié entre
les outils



Coordination
des acteurs Etat
et opérateurs



Expérimentation
auprès
d'intercommunalités

Deux GT MTECT ont été lancés afin de faciliter et accélérer le pilotage et la mise en place de la transition écologique des intercommunalités, avec un parcours usager simplifié :

GT 1

Ingénierie et financements à
disposition des intercommunalités



GT 2

Indicateurs territorialisés
et plateformes numériques adaptées

Objectifs du GT 2

1. Cadrer collectivement le projet de mise à disposition d'**indicateurs territoriaux** de la transition écologique
2. Améliorer la **lisibilité et la cohérence des plateformes** destinées aux collectivités locales dans le champ de la transition écologique

Le socle d'indicateurs CRTE comme base commune

- La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique pour connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques.
- Celle-ci propose une liste non exhaustive d'indicateurs, en tenant compte de la disponibilité des données à l'échelle locale, le CGDD a élaboré un socle minimal de 13 indicateurs (en cours d'actualisation à 16 indicateurs)
- Ce socle à disposition des services de l'Etat et des CT a été faiblement mobilisé à date, et majoritairement lorsque les services de l'Etat ont transmis les données et les indicateurs calculés (DREAL/DDT).
- **Le projet TEITTE a vocation à faciliter l'utilisation du socle notamment via :**
 - ❖ L'analyse des indicateurs au regard de leur typologie (disponibilité, FNV, ...);
 - ❖ La validation et/ou l'élargissement des indicateurs au regard des besoins identifiés dans les territoires;
 - ❖ La mise à disposition des indicateurs disponibles et pertinents, à travers un ou plusieurs outils ergonomiques.

Socle d'indicateurs CRTE actuel

1. Emissions de GES annuelles
2. Consommation énergétique finale annuelle
3. Production annuelle d'ENR
4. Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
5. Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
6. Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
7. Population située dans une zone à risque naturel élevé (à mobiliser pour l'état des lieux)
8. Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
9. Part des cours d'eau en bon état écologique
10. Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
11. Inventaire territorial d'émissions de polluants
12. Fragmentation des milieux naturels
13. Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

En complément, trois autres indicateurs sont en cours de consolidation :

- Le verdissement des flottes publiques
- Les consommations d'énergie des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000m²
- La part des clauses environnementales dans les marchés publics

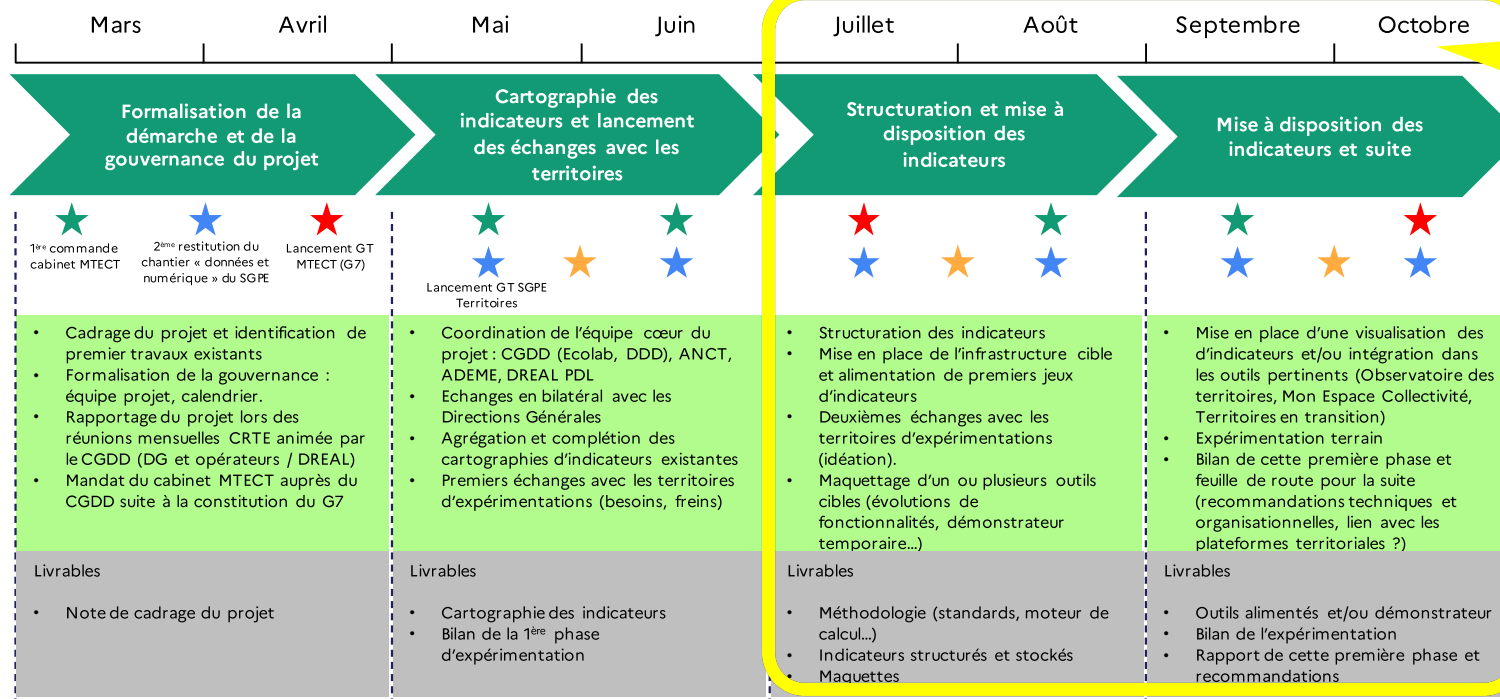
Evaluer son PCAET (5/5)

GT Indicateurs : 2 EPCI PACA peuvent participer

- ★ Coordination trimestrielle MTECT
- ★ Comité de pilotage MTECT
- ★ GT Transversal Territoires (Comité utilisateurs)
- ★ Expérimentation dans les territoires

Mise à disposition d'indicateurs territoriaux

Calendrier prévisionnel



Objectif : participer au choix d'indicateurs convergents PCAET - COT - CRTE

Implication des territoires :

Collège 1 QUALITATIF
5 territoires

Collège 2 QUANTITATIF
15 territoires

Première proposition fin juin

A bientôt pour travailler sur

vos bilans PCAET à mi-parcours et
le GT Indicateurs

Territoires d'Expérimentation Indicateurs Territoriaux de Transition Ecologique (TEITTE)

Merci pour votre attention
